



*pour une planète vivante**

Pour une pêche durable

en France et en Europe !

Proposition du WWF



© P. Joachim

Depuis 20 ans, malgré l'augmentation du nombre de bateaux, l'amélioration considérable des techniques de pêche et des outils mis à la disposition des patrons pêcheurs, les captures mondiales plafonnent autour de 85 millions de tonnes par an. Cet effort de pêche toujours croissant ne laisse plus de chance au poisson et 75% des espèces ciblées sont en passe d'être surexploitées. Telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui, l'activité de pêche n'est pas durable. Si ce constat est global, il n'est pourtant pas une fatalité. Le WWF pense qu'il est possible de développer une activité de pêche durable : créatrice de richesses, d'emplois, et respectueuse des espèces et du milieu marin. Il faut pour cela évoluer vers des Unités d'Exploitation et de Gestion Concertées (UEGC) ancrées sur des territoires et intégrant toute la filière.

L'enjeu d'une pêche durable

La pêche est une activité de cueillette d'une ressource naturelle : le poisson. Pour être durable cette cueillette ne devrait pas excéder la partie renouvelable de la ressource : la « production » dont l'ampleur varie chaque année selon des facteurs environnementaux que l'homme ne contrôle pas. Une pêche durable vit des revenus d'un capital qu'elle doit préserver pour garantir son avenir. Or depuis une cinquantaine d'année cette règle n'est pas respectée. Le développement industriel de la pêche et son intensification sont à l'origine de la dégradation des milieux marins et de la baisse de leur capacité productive (engins de pêche destructeurs ou pas assez sélectifs, effort de pêche surdimensionné). Les morues des bancs de Terre Neuve, eldorado des flottilles de Saint Malo au début du XXe siècle, ont les premières

démontré les limites de ces pratiques. D'autres espèces suivent le même chemin, et d'autres encore suivront si nous ne faisons rien.

Avec 5 400 navires, plus de 25 000 marins embarqués et 1,14 milliards d'euros de chiffre d'affaire (2003) le secteur de la pêche française a un impact économique et social non négligeable. Le départ des bateaux à l'aurore, les ports animés par la vie de la criée, sont autant d'images fortes dans l'imaginaire collectif qui donnent à la pêche une valeur patrimoniale. La pêche constitue enfin une activité clé pour l'animation, le développement et l'aménagement des territoires littoraux.

Il est urgent de lui redonner un avenir serein, de créer des équilibres entre la ressource, la capacité de pêche, et le marché et d'offrir au consommateur un produit de qualité répondant à ses nouvelles exigences.



© WWF Canon / E. Parker



© B. Guerin / WWF



La Politique Commune de la Pêche : constat d'un échec

La Politique Commune de la Pêche (PCP) s'est construite de manière centralisée et sur des bases erronées. La pêche a été pensée comme une activité de « production », dont l'objectif premier est d'alimenter un marché.

Cette logique de production et d'approvisionnement fondée sur le libre accès pour tous et la garantie d'un prix de retrait pour tout produit débarqué, même s'il n'a aucun débouché, encourage la « course aux poissons » et l'inflation de l'effort de pêche au détriment de la ressource.

Réfléchi à très court terme, rythmée par les Conseils des Ministres qui privilégient les intérêts nationaux, cette gestion n'intègre ni les contraintes écologiques (calées sur les cycles biologiques), ni les contraintes sociales et économiques, qui nécessitent de fixer des objectifs sur le long terme.

Trop centralisée et trop éloignée de la réalité quotidienne de l'activité de pêche, la gestion n'est

pas adaptée aux spécificités locales et empêche l'appropriation des décisions par les acteurs locaux. Les professionnels sont mal associés aux décisions, les scientifiques sont trop isolés, et la société civile reste souvent à l'écart des débats.

Enfin, dans les eaux communautaires les contrôles manquent de rigueur et sont très insuffisants, les dérives des uns décourageant les autres à poursuivre leurs efforts.

Aujourd'hui, la PCP pare à la crise en encourageant la reconversion des marins. Elle devrait plutôt **porter une vision d'avenir** pour une filière durable.

La réforme de 2002, a cependant créé des **comités consultatifs régionaux**, instances de concertation à l'échelle des mers régionales. Composés des professionnels de toute la filière et de la société civile, ils organisent une nouvelle gouvernance. Ils constituent la plate-forme qui doit permettre de relier les initiatives locales à la Commission Européenne.

Les Unités d'Exploitation et de Gestion Concertées : **une solution**

Les échecs de la PCP ont démontré qu'aucun constat et réglementation ne valent s'ils ne sont pas préalablement partagés par les pêcheurs et les autres acteurs. Par ailleurs, le libre accès aux ressources marines imaginé en un temps d'abondance, n'est plus possible quand il faut affronter la pénurie.

Les Unités d'Exploitation et de Gestion Concertées (UEGC) associent, autour d'un territoire cohérent, tous les acteurs de la filière pêche et des autres usages, qui élaborent, par la concertation, une gestion de proximité, dans le cadre général de la PCP.

Une telle démarche leur permet de s'approprier les enjeux de la gestion des territoires qu'ils exploitent et d'en valoriser au mieux les ressources marines. Elle impose **une limitation de l'accès et une régulation des moyens d'exploitation** pour garantir la durabilité de l'activité.

La réorganisation de la gouvernance et des zones de pêche françaises et européennes autour d'UEGC permettrait de sortir d'une politique publique interventionniste, paternaliste, faite de subventions à la production et de prises de décisions unilatérales.



© WWF Canon / E. Parker



© Marché International de Rungis

De la théorie à la pratique

Pour s'assurer de la faisabilité des Unités d'Exploitation et de Gestion Concertées, le WWF a choisi deux sites pilotes sur lesquels, de 2004 à 2006, il a mené des études et plus de 100 entretiens avec des pêcheurs et des mareyeurs, des représentants professionnels, des politiques et des scientifiques. Ces travaux ont validé la pertinence du concept d'UEGC et défini les grandes étapes pour le mettre en œuvre.

La pêche aux petits métiers de La Ciotat à Gênes (Italie)

Ce secteur est géré par les prud'homies (en collaboration avec les comités locaux des pêches) qui regroupent l'ensemble des pêcheurs. Par le passé, les prud'homies ont montré leur efficacité à travers une gestion collégiale et un règlement qui définit les moyens d'exploitation et l'accès au territoire. Mais depuis 30 ans, l'évolution de la pêche et de sa gouvernance, l'émergence de nouveaux usages (pêche plaisancière et chasse sous-marine), ont affaibli l'autorité prud'homale. Un contexte de « course aux poissons » est donc apparu, entraînant une pression dangereuse pour l'avenir de la pêche et des milieux marins. Aujourd'hui, il faut s'inspirer de l'expérience prud'homale pour mettre en place un plan de gestion des usages, efficace et durable. Pour cela, il faudra créer un comité de pilotage regroupant l'ensemble des acteurs, professionnels, plaisanciers, administratifs, société civile... Puis établir, avec l'aide des scientifiques, un diagnostic partagé des ressources et développer des outils de suivi, de contrôle et de régulation des usages, afin d'ajuster l'effort de pêche (professionnelle et récréative) à la capacité du milieu et préserver les écosystèmes marins. Une telle adaptation correspond à la mise en place concrète d'une UEGC.

Langoustine du Golfe de Gascogne

L'exploitation de la langoustine au chalut manque de sélectivité, ce qui nuit à la capacité reproductrice de l'espèce. Un projet testant des dispositifs d'échappement de petites langoustines à bord des navires professionnels a alors été mis en place. Ce projet a progressivement suscité l'adhésion des professionnels (qui s'approprient ainsi les enjeux de la gestion de la ressource), et l'acceptation des scientifiques. Depuis 2006, le WWF a rejoint le comité de pilotage du projet. En parallèle, une commission nationale « langoustine » a vu le jour, régulant l'accès à la pêcherie. Cet apprentissage collectif permettra de construire à plus long terme une UEGC en plusieurs étapes : l'établissement d'un diagnostic partagé de la pêcherie (point « zéro ») et d'une feuille de route avec des objectifs à 5 ans pour une pêche durable incluant l'expérimentation de la pêche au casier. Enfin la négociation avec la Commission Européenne d'une stabilité des quotas en échange de la réalisation des objectifs.



© WWF Canon / I. Vega



© WWF Canon / E. Parker

5 étapes pour mettre en œuvre les Unités d'Exploitation et de Gestion Concertées en Europe

1 Définir un territoire

Pour définir les territoires des UEGC il faut s'appuyer sur les comités consultatifs régionaux et le cadre naturel des façades maritimes. Ces territoires doivent d'abord s'ajuster sur des aires géographiques écologiquement pertinentes (aire de répartition d'une espèce, écosystème spécifique...), puis être redécoupés si besoin est, selon les pratiques de pêche exercées. L'accès n'y est plus libre, il est régulé par l'organe de gestion de l'UEGC.

2 Organiser une nouvelle gouvernance

Cette nouvelle gouvernance, fondée sur la concertation, doit intégrer l'ensemble des acteurs concernés par l'exploitation des ressources marines, et réguler le partage de ce patrimoine collectif en privilégiant le débat en amont. L'objectif sera d'établir un diagnostic partagé sur l'état de la pêcherie, de définir une feuille de route fixant des objectifs à 10 ans avec des indicateurs de succès, et de mettre en place une gestion évolutive. Un organe de gestion sera créé, animé par un coordinateur qui veillera à la qualité des échanges et à la circulation de la meilleure information disponible.

3 Valoriser la pêche

Il faut adopter une approche filière permettant de valoriser les différentes dimensions de l'activité.

Sa dimension économique, en identifiant les circuits commerciaux qui favorisent la valorisation maximale des ressources marines du territoire et en associant le consommateur à cette démarche respectueuse de la ressource par une traçabilité rigoureuse et un étiquetage adapté.

Sa dimension sociale, en prenant en compte son rôle structurant dans les zones côtières lors de la répartition des droits de pêche le long du littoral et son impact sur l'emploi lors de l'élaboration des stratégies d'exploitation.

Sa dimension écologique, en développant et en organisant le rôle de « sentinelle des milieux marins » du pêcheur.

4 Gérer par l'effort plutôt que par la quantité

Gérer par la quantité via la politique de quotas engendre plusieurs effets pervers : elle transforme un droit d'accès à une ressource collective en une appropriation individuelle et monnayable de cette ressource ; elle conduit à une concentration du secteur au détriment de l'emploi et de la diversité de l'activité ; elle ignore les impacts sur les habitats.

Gérer par l'effort en jouant sur les modalités de capture (type de bateaux et d'engins, fermetures totales ou saisonnières de zones de pêche, etc.) c'est, pour le pêcheur, passer d'un rôle de « producteur » à un rôle de « cueilleur ». Cela permet de préserver à la fois les écosystèmes en y adaptant l'effort et les techniques de pêche employées, et l'emploi en évitant la concentration du secteur. Plus intuitif, ce mode de gestion bénéficierait d'une plus large adhésion des professionnels.

5 Exercer un contrôle rigoureux

La mise en place d'un contrôle rigoureux sur l'ensemble de la filière, en mer comme à terre, est indispensable pour empêcher que la fraude et l'irresponsabilité de quelques-uns anéantissent les efforts de la majorité. Au sein des UEGC les règles sont décidées collectivement et devraient plus facilement être respectées individuellement.

L'avènement d'une pêche durable est possible à la condition de changer l'organisation et la gouvernance de toute la filière. Il faudra du courage et de la résolution pour entreprendre cette mutation.

Le WWF pense que la majorité des pêcheurs y sont prêts. Il fait appel à la responsabilité des décideurs politiques et professionnels pour mettre en œuvre cette réforme et privilégier une gestion à long terme des ressources naturelles : seule voie pour une pêche durable en France et en Europe.



pour une planète vivante

WWF-France
1, carrefour de Longchamp.
75016 Paris
Tel : 01 55 25 84 84
Fax : 01 55 25 84 74

Avec le soutien de la fondation MAVA

Pour en savoir plus :
rapports téléchargeables
sur www.wwf.fr
(rubrique Océans et côtes - Campagne pêche).